



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 95327

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la protection de l'enfance face à l'usage de l'internet. Dans le cadre de la conférence de la famille de 2005, le Gouvernement a notamment décidé de renforcer la protection des enfants sur Internet en étroite collaboration avec les fournisseurs d'accès à Internet ainsi que la création d'un « label famille » destiné à figurer sur les contenus et services multimédias. Des discussions avec les fournisseurs d'accès, ont débouché sur un accord signé le 16 novembre 2005, prévoyant une série d'engagements de leur part, notamment celui d'offrir gratuitement un logiciel de protection familiale performant. Il lui demande quelles actions concrètes entend prendre le Gouvernement pour informer les familles de ces mesures et développer la protection de l'enfance dans l'accès aux services multimédias.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95327

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5355